

“hd

Centre
pour le dialogue
humanitaire



Médiation agropastorale au Sahel

(Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad)



Intègre. Neutre. Indépendant. Décentralisé. Efficace.

Le Centre pour le dialogue humanitaire (HD) joue un rôle de médiateur entre des gouvernements, des groupes armés non étatiques et des partis d'opposition pour réduire l'intensité des conflits, limiter les souffrances humaines causées par la guerre et développer des opportunités de règlement pacifique.

Organisation à but non lucratif établie en Suisse, HD mène plus de 50 projets de construction de la paix à travers le monde, contribuant ainsi à ouvrir à des individus, des communautés et des pays une voie vers la stabilité et le développement.

Suivez HD sur Twitter et LinkedIn :

 <https://twitter.com/hdcentre>

 <https://www.linkedin.com/company/centreforhumanitariandialogue>

 www.hdcentre.org

© 2021 – Centre pour le dialogue humanitaire

La reproduction de l'intégralité ou d'une partie de cette publication est sujette à autorisation écrite ainsi qu'à mention de son origine.

Médiation agropastorale au Sahel

(Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad)

Préface

« Des solutions africaines aux problèmes africains » est un des slogans phares des pacificateurs aux prises avec la conflictualité endémique du grand continent. Mais ce principe légitime est bien souvent ignoré au profit de modèles de gestion des conflits conçus dans les capitales occidentales et financés par des institutions dont les agendas sont rarement synchronisés avec ceux des victimes de ces conflits. En donnant carte blanche au Centre pour le dialogue humanitaire en 2015, le Danemark a pris le risque de confier un projet de médiation à des mains africaines. Six ans plus tard, avec le soutien complémentaire des Pays-Bas et de l'Union européenne, les 1 982 médiateurs agropastoraux du projet demeurent exclusivement sahéliens. Ils parlent plus de quarante langues locales, mais sont rarement passés par une école secondaire. Ils connaissent chaque puits, chaque pâturage et chaque troupeau de leur zone, mais s'embarrassent peu de géostratégie. Ils maîtrisent les us et coutumes liés à l'exploitation des ressources naturelles, la transhumance et le vivre-ensemble, mais n'ont jamais ouvert un livre de droit. Bénévoles, engagés dans leur communauté de pasteurs, de pêcheurs et/ou d'agriculteurs et dotés d'un sens naturel de l'équité, nos médiateurs ne ressemblent en rien aux envoyés spéciaux des appareils diplomatiques, mais ils sont efficaces : avec 260 conflits agropastoraux résolus en moyenne par année, ces Sahéliennes et ces Sahéliens peuvent se targuer de contribuer significativement à la pacification de la poudrière de la région du Sahel.

Tout bon pasteur, pêcheur et agriculteur étant modeste et économe de ses paroles, il revenait à HD de rendre hommage à l'action de ces médiateurs sahéliens par cette publication. Au-delà de leurs efforts, le Centre pour le dialogue humanitaire souhaite également exprimer sa gratitude à Abdelkader Sidibé et Almoustapha Amadou, les promoteurs du projet, aux autorités du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad pour leur soutien, aux communautés du G5 Sahel pour leur confiance, et au Danemark, aux Pays-Bas et à l'Union européenne pour leur soutien matériel et politique.

Alexandre Liebeskind
Directeur Afrique francophone,
Centre pour le dialogue humanitaire

Le pastoralisme

Est un système de production animale dans lequel l'alimentation est essentiellement basée sur l'exploitation des pâturages. La distance que doivent parcourir le pasteur et son troupeau pour trouver ces pâturages détermine le type de pastoralisme pratiqué :

Le pastoralisme sédentaire



Le noyau familial est sédentaire. Seuls le pasteur et ses animaux effectuent des allers-retours quotidiens pour exploiter les pâturages non loin du lieu de résidence. Dans ce cas, l'activité pastorale est complétée par d'autres, principalement agricoles.

Le pastoralisme transhumant



Le noyau familial et les animaux se déplacent de manière saisonnière pour exploiter les ressources pastorales, selon un calendrier et un itinéraire traditionnels connus de tous. Si le pastoralisme constitue l'activité principale, des activités complémentaires peuvent être développées.

Le pastoralisme nomade



Le noyau familial et les animaux se déplacent au gré de la disponibilité des ressources et n'ont donc pas de lieu de résidence fixe. L'homme vit dès lors pour, par et avec les animaux et ne développe aucune activité complémentaire.



Sommaire

Médiation agropastorale aux frontières du Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad.

Introduction : pacifier l'espace agropastoral, une urgence permanente	2
I. Les pasteurs nomades, marginaux de toujours	4
Le pastoralisme pris en cisaille	4
Combattre pour survivre	5
Pour un nouveau contrat social	6
II. Un réseau de médiateurs ancré dans les communautés	7
Qui sont les leaders en charge de la médiation ?	7
L'inclusion au cœur de la fondation des réseaux	14
De quelle manière s'organisent les réseaux de médiateurs ?	15
Quels conflits les réseaux cherchent-ils à résoudre ?	15
III. Une méthode traditionnelle de médiation	18
Méthodologie de médiation	18
Médiation agropastorale & changement climatique	20
Quelques récits de conflits et de leur résolution	21
Quelle médiation lorsque les conflits d'accès aux ressources naturelles impliquent des groupes armés ?	23
IV. Respecter la coutume, promouvoir le droit	24
Avant le départ en transhumance	24
Durant la mobilité des animaux	25
Les us et coutumes : sources potentielles de conflits	25
De l'usage des conventions locales	28
Vers l'actualisation des textes régissant le foncier rural	30
Conclusion : impact et limites du projet HD de médiation agropastorale	32
L'impact du projet sur la vie quotidienne des populations sahéniennes	32
Quels facteurs limitent l'impact des accords de résolution des conflits signés ?	34



Introduction : pacifier l'espace agropastoral, une urgence permanente

Au Sahel, les communautés pastorales et agricoles vivent de l'exploitation des ressources naturelles qu'elles partagent. Leur mode de vie est aujourd'hui menacé par la raréfaction des ressources naturelles due à la pression démographique, au changement climatique, à la désertification et à l'insécurité. La survie des agriculteurs est ainsi dépendante de leur accès, de plus en plus compromis, aux terres cultivables. Quant aux pasteurs, leur capacité à se déplacer pour nourrir leurs troupeaux, de manière saisonnière ou au gré de la disponibilité des ressources naturelles, est primordiale. Mais la résurgence des conflits armés dans la bande sahélienne crée de l'insécurité, provoque la fermeture des frontières, entraîne une perturbation des cycles de transhumance et suscite la méfiance entre les communautés. Également pénalisées par les stratégies de développement favorisant l'agriculture et des services sociaux non adaptés à leur mode de vie, les communautés pastorales sont livrées à elles-mêmes. C'est dans ce contexte que la compétition opposant agriculteurs et pêcheurs aux communautés pastorales pour l'accès aux points d'eau et aux pâturages s'est politisée par le jeu d'alliances avec des groupes armés rivaux présents à travers la région sahélienne. Ceci alors

que les opérations militaires opposant groupes djihadistes, milices d'autodéfense et forces de défense et de sécurité effritent la cohésion sociale, favorisent les déplacements de population et ralentissent les activités économiques. Enfin, le fossé qui ne cesse de s'agrandir entre gouvernants et gouvernés en l'absence de réduction des crises sociopolitiques et sécuritaires ces dernières années limite davantage encore les chances de résolution des conflits locaux.

Face au risque de militarisation croissante des conflits agropastoraux, le Centre pour le dialogue humanitaire (HD) a proposé en 2015 aux États du Mali, du Niger et du Burkina Faso un projet de médiation entre communautés nomades et sédentaires dans la zone des trois frontières. Légitimé par le mandat de médiation conféré par les États, HD s'est appuyé sur les leaders communautaires qui ont été mis en réseaux et les techniques ancestrales de médiation de manière à garantir l'appropriation et la pérennité de son action.

Cette approche a démontré sa pertinence au cours de la première phase du projet, entre 2016 et 2019. Par le biais des accords négociés, près de la moitié

des quelque 759 conflits recensés en 2016 par les médiateurs du réseau HD ont été résolus et plus de 1 500 têtes de bétail volées ou égarées ont été restituées à leur propriétaire. Le projet a ainsi contribué à pacifier la zone en rétablissant la confiance entre les communautés indépendamment des aléas de la politique et des conflits. Fort des résultats enregistrés dans la zone des trois frontières, le projet a pu être étendu en 2019 aux États du Tchad et de la Mauritanie et couvre désormais les zones frontalières des cinq pays. À travers cette publication, et sans faire l'impasse sur les limites de son action, HD entend partager son expérience de la médiation agropastorale au Sahel au bénéfice du plus grand nombre.

Néanmoins, si les communautés reconnaissent unanimement la valeur ajoutée des réseaux de médiateurs, le meilleur des accords peut être réduit à néant par la guerre, le crime organisé ou simplement la lutte pour la survie. Les efforts de médiation locaux ne peuvent en effet se substituer à la nécessité d'une solution politique aux conflits qui grèvent le Sahel, et d'une solution institutionnelle à la marginalisation des nomades.

I. Les pasteurs nomades, marginaux de toujours

Le Sahel est une zone de contact dont les contours, les communautés, les relations sociales économiques, politiques, culturels et religieux sont définis par la fluidité. Cette fluidité est le fruit de cultures transactionnelles dont témoignent les réseaux d'alliances au sein et entre les familles mais aussi les échanges réciproques de produits entre des zones écologiquement complémentaires. Les interactions entre les communautés sont gouvernées par une éthique de la solidarité impliquant des règles et mécanismes traditionnels de gestion, d'accès, de protection et de renouvellement des ressources naturelles, ainsi que le principe de libre circulation des personnes et du bétail. Les autorités étatiques exercent un faible contrôle sur ces vastes espaces ouverts où les communautés assurent traditionnellement leur propre protection. C'est dans ce contexte saharo-sahélien que les communautés pastorales ont été historiquement confinées à la périphérie géographique et politique des centres de pouvoir. Ceci était rendu d'autant plus aisé que les mécanismes de gouvernance centralisés favorisaient l'exploitation économique, la marginalisation sociale et l'exclusion des structures administratives et politiques. En effet, les notables avaient développé, au sein des communautés et parmi les autorités traditionnelles et religieuses, des réseaux d'alliances visant à diviser pour mieux régner et contribuant à la création d'un environnement de confrontation quasi permanente. De la période précoloniale à nos jours, les interactions entre communautés pastorales et autorités chargées de les administrer ont donc été faites d'un mélange d'indifférence et d'incompréhension.

Le pastoralisme pris en cisaille

Au Sahel, l'économie de subsistance est structurée autour du bétail, de la transhumance¹, du commerce et de l'agriculture. Une bonne partie de l'espace sahélien étant aride et incultivable, le pastoralisme constitue la seule activité de valorisation de ces espaces dont dépend la survie de millions d'individus. Or la transhumance et le nomadisme², pratiques pastorales adaptées à l'environnement sahélien, sont aujourd'hui menacés. D'une part, la surface des terres de pâturage diminue constamment en raison de l'effet combiné de la désertification et de l'expansion des terres agricoles. Engendrée par la croissance démographique, soutenue par les autorités et attisée par des intérêts économiques, l'agriculture accapare en effet de plus en plus de terres traditionnellement allouées au bétail. L'exploitation minière, la spéculation foncière et l'urbanisation sont autant de

menaces supplémentaires pesant sur les pâturages. Aussi les terres disponibles ne suffisent-elles plus à garantir l'alimentation du bétail et le renouvellement des pâturages. D'autre part, la mobilité des éleveurs et de leurs troupeaux est lourdement entravée. Les fermetures régulières des frontières interétatiques, les guerres et la criminalité compromettent en effet les déplacements. Dangereuses, imprévisibles, et parfois bloquées, les voies de transhumance millénaires demeurent pourtant indispensables à la survie des troupeaux et des hommes, mais aussi à l'accès aux marchés de bétail. Cette diminution combinée des terres de pâturage et de la mobilité crée inévitablement des conflits entre les communautés de pasteurs nomades et de paysans sédentaires et une compétition entre les communautés pastorales, qui luttent pour l'accès aux ressources.

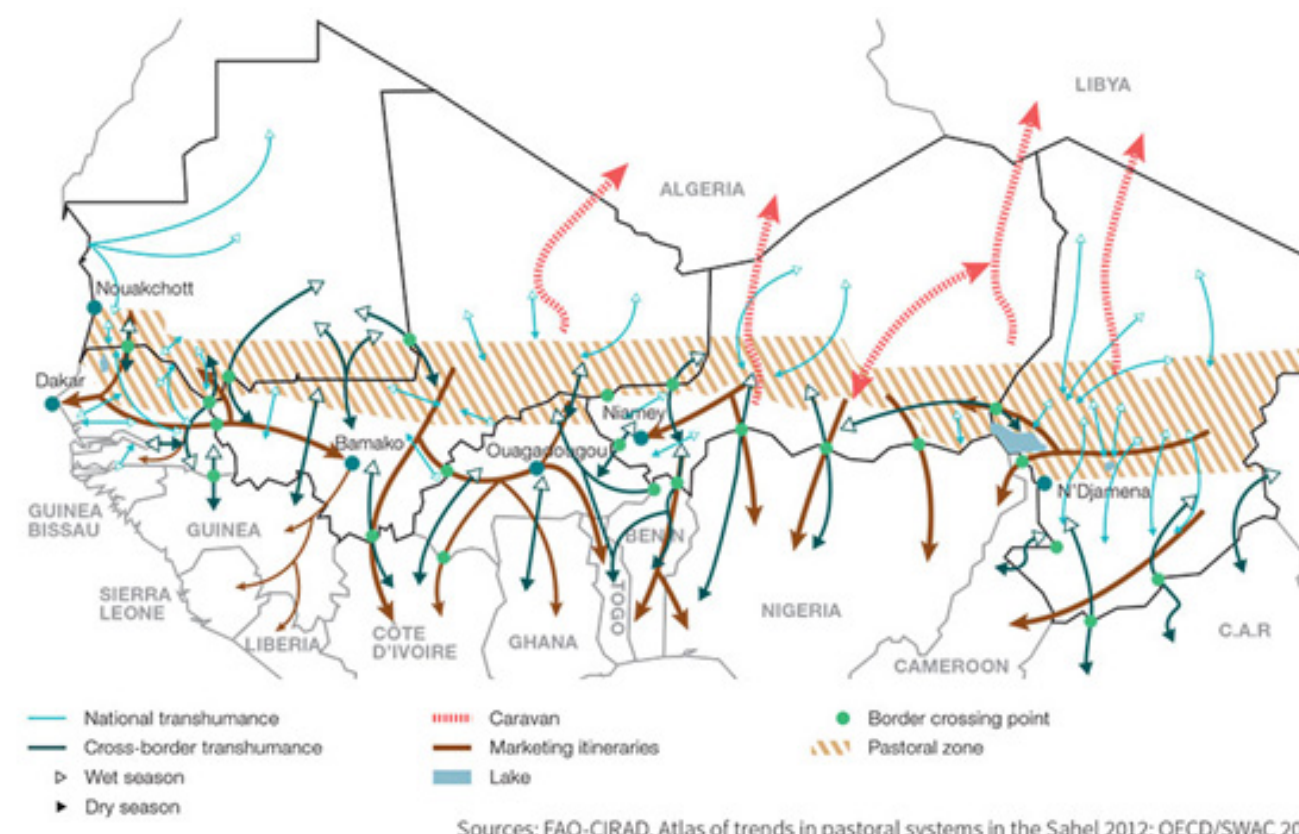
1 Déplacement du pasteur, de sa famille et de son bétail selon un itinéraire et un calendrier traditionnels bien établis.

2 Déplacement du pasteur, de sa famille et de son bétail en fonction de la disponibilité des ressources.

Combattre pour survivre

Les multiples routes de transhumance traversent l'ensemble des théâtres de conflits armés du Sahel jusqu'aux pays côtiers d'Afrique de l'Ouest et aux forêts d'Afrique centrale, comme le montre la carte ci-contre³.

TRANSHUMANCE ET NOMADISME



Extract: OECD (2014), An Atlas of the Sahara-Sahel: Geography, Economics and Security, OECD Publishing, Paris.

© 2014. Sahel and West Africa Club Secretariat (SWAC/OECD)

Depuis les années 1990, les communautés pastorales nomades ont payé le prix fort des guerres civiles qui ont ravagé la région. Les crises politico-militaires qu'ont connues le Mali, le Niger, le Burkina Faso, le Tchad et la République centrafricaine ces dernières années ont fait des routes de transhumance entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso, le Niger et le Nigeria, le Cameroun et le Tchad des zones

de guerre et de crime organisé. Souvent rackettées à la fois par les rebelles et les militaires dans des zones à faible présence étatique, les communautés nomades se sont progressivement équipées sur le prolifique marché noir des petites armes afin d'assurer leur sécurité. Mais, vulnérables et frustrés, les jeunes nomades sont rapidement venus grossir les rangs des rébellions et des groupes djihadistes, y

3 Source : Touré, I., Ickowicz, A., Wane, A., Garba, I., Gerber, p. (2012), « Atlas des évolutions des systèmes pastoraux au Sahel. Système d'information sur le pastoralisme au Sahel », Rome, FAO, CIRAD. Édigraphie, 04/2014.

compris pour mieux affronter des communautés voisines avec lesquelles ils étaient en conflit. Ainsi, les Daoussahaq du Mali se sont rangés du côté de la CMA (Coordination des Mouvements Armés de l'Azawad) tandis que les jeunes Peulhs du Niger ont massivement rejoint l'EIGS (l'État islamique au Grand Sahara).

L'armement des nomades, la création de milices d'autodéfense et la politisation des communautés ont rapidement affaibli les réseaux traditionnels et la coexistence pacifique des communautés. La militarisation des conflits d'accès aux ressources a ainsi affaibli les mécanismes et les règles traditionnels de prévention et de résolution des disputes, et porté un coup à la culture de solidarité sahéenne. Même si le Burkina, le Mali, la Mauritanie et le Niger⁴ ont tenté de renforcer les mécanismes traditionnels de règlement des différends en adoptant des législations nationales sur le pastoralisme et la transhumance, celles-ci sont obsolètes, méconnues ou en cours de révision, et donc inapplicables. Par exemple, au Niger, le cadre juridique (le Code rural de 1960 révisé en 2013 et la loi pastorale de 1961) reconnaît les systèmes pastoraux et garantit la mobilité mais demeure largement lettre morte. En l'absence d'un système de gouvernance effectif du pastoralisme et du foncier, les tensions entre éleveurs et agriculteurs débouchent ainsi le plus souvent sur des conflits armés.

Pour un nouveau contrat social

La dégradation continue et irréversible de l'environnement et la pression démographique sont des tendances lourdes tuant à petit feu le mode de vie pastoral nomade sur fond de violence et d'exode. Or cette transition socioéconomique complexe n'est pas gérée. L'important travail de médiation des conflits d'accès aux ressources ne peut à lui seul offrir de solution à long terme à la question du pastoralisme. Une réflexion conjointe doit être menée par l'ensemble des États de la bande sahéenne afin d'élaborer une politique régionale de gestion du double processus de nomadisme et de sédentarisation des pasteurs. Conscientes de leur vulnérabilité et de leur histoire, les communautés pastorales doivent être étroitement associées à la conception d'un modèle de gouvernance protégeant leur mode de vie tout en favorisant la mobilité sociale et professionnelle des jeunes. En effet, seul un nouveau contrat social offrant aux nomades une citoyenneté adaptée à ceux dont la seule frontière est l'horizon peut prévenir durablement la conflictualité, la paupérisation et la migration.



II. Un réseau de médiateurs ancré dans les communautés

Historiquement, ce sont les chefferies traditionnelles qui résolvait à l'amiable les différends liés à l'exploitation des ressources communes. Elles seules avaient le pouvoir de décider en assemblée des couloirs de passage pour les communautés et de sanctionner les vols de bétail. Aux côtés des chefferies traditionnelles (chefs de tribus ou de village, chefs coutumiers — maîtres des terres, gardiens des fétiches, etc. — ou encore griots et hommes de castes — forgerons ou bouffons), ce sont les autorités religieuses qui sont également régulièrement sollicitées pour la résolution de conflits d'accès aux ressources naturelles. En raison de la fragilisation du tissu social, notamment du fait de l'émergence de nouvelles élites issues des conflits armés et de l'émergence progressive de nombreux courants religieux parfois concurrents, ce rôle des autorités traditionnelles comme religieuses a été affaibli. Toutefois, les leaders communautaires possèdent la compétence et la légitimité nécessaires pour régler les conflits communautaires de manière négociée. N'oublions pas que le recours à un tiers influent ou aux communautés par alliance (par les liens du mariage, du cousinage ou de la parenté à plaisanterie) constitue un autre mécanisme de résolution des conflits préexistants. HD s'est en conséquence appuyé sur ces leaders pour constituer son réseau de médiateurs.

Afin que ces médiateurs traditionnels soient en mesure de gérer des conflits et contribuent à restaurer les liens sociaux intercommunautaires fragilisés par les différentes crises qui secouent la région, HD a veillé à sélectionner des leaders reconnus comme tels par leurs communautés respectives. La liste des leaders pré-identifiés par HD a été validée au cours d'échanges communautaires. Les leaders retenus étaient pour la plupart déjà actifs dans la résolution de conflits, mais leur action était limitée par les frontières. Il leur était par exemple impossible de récupérer le bétail volé lorsqu'une frontière était traversée. Ce problème a été résolu grâce à la mise en réseau de l'ensemble des leaders communautaires par-delà des frontières étatiques. Ainsi, à travers 129 communes frontalières, 63 réseaux de 1 982 leaders communautaires ont été mis en place et appuyés dans leurs efforts de médiation et de réduction de la violence.

Qui sont les leaders en charge de la médiation ?

HD s'est assuré que tous les groupes socioéconomiques étaient représentés (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, exploitants de ressources forestières, gestionnaires de marché, commerçants, etc.) et se retrouvaient en nombre proportionnel dans le réseau, tout comme les diverses communautés, ethnies, sous-groupes⁵ ethniques, les femmes, les jeunes et les anciens. Les différentes langues parlées dans la

sous-région sont également représentées. Le réseau est indépendant des structures administratives de l'État. Il ne comporte ni autorité élue ni autorité nommée par les capitales afin d'éviter la politisation des réseaux.

⁴ Au Tchad, le texte régissant le pastoralisme et la transhumance date de 1959 et n'a fait l'objet d'aucune relecture récente.

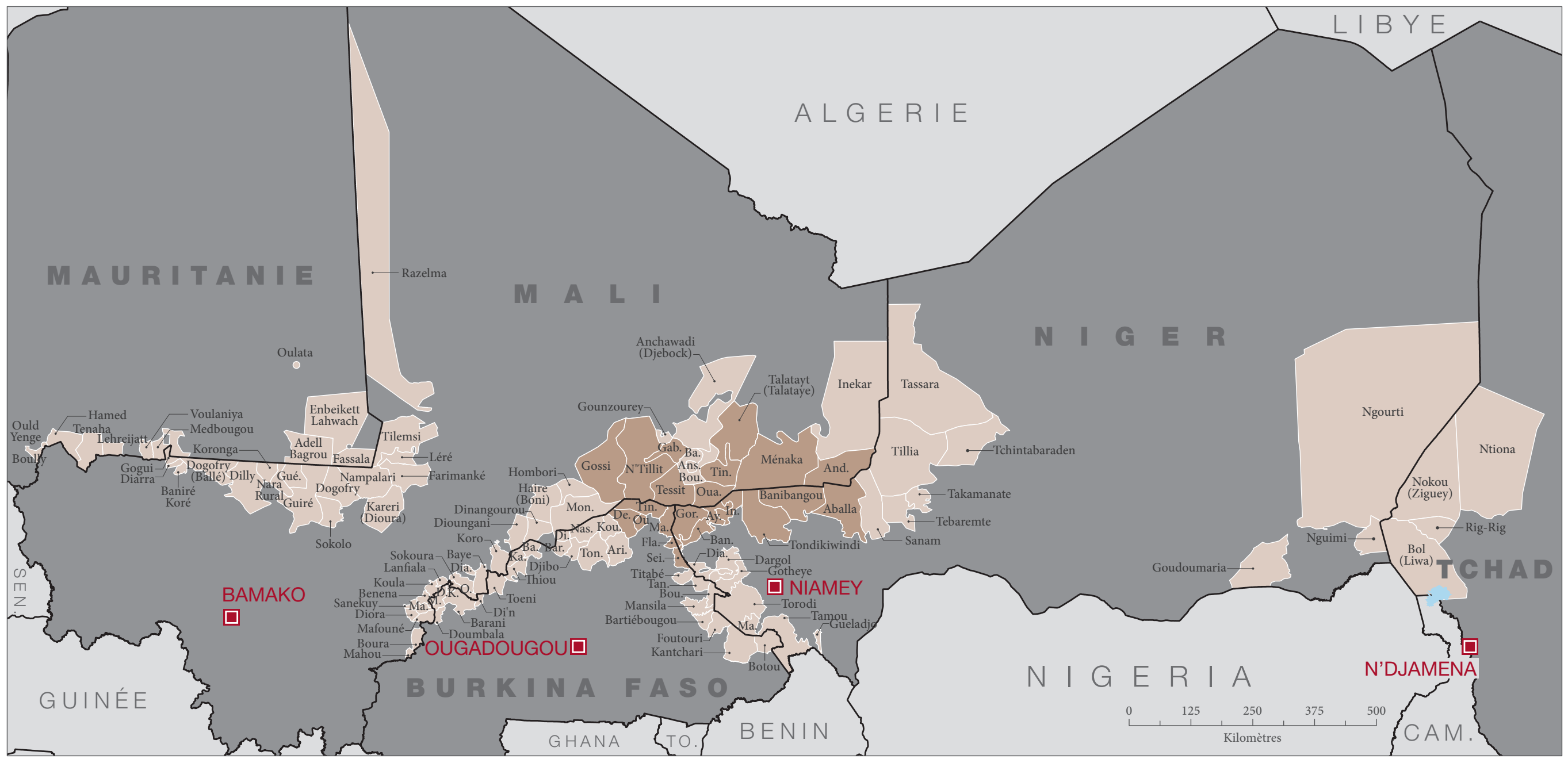
⁵ Par exemple, les Daoussahaqs et les Tamasheqs sont des sous-groupes de l'ethnie touareg.

Médiation agropastorale au Sahel : tour d'horizon des 129 communes d'intervention



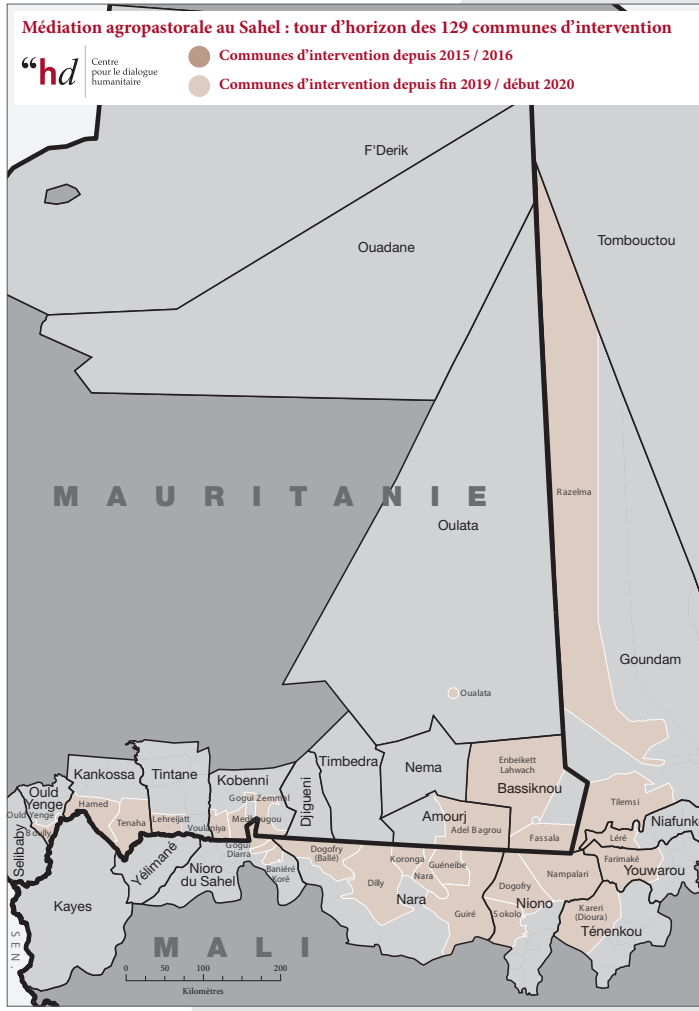
Centre pour le dialogue humanitaire

- Communes d'intervention depuis 2015 / 2016
- Communes d'intervention depuis fin 2019 / début 2020

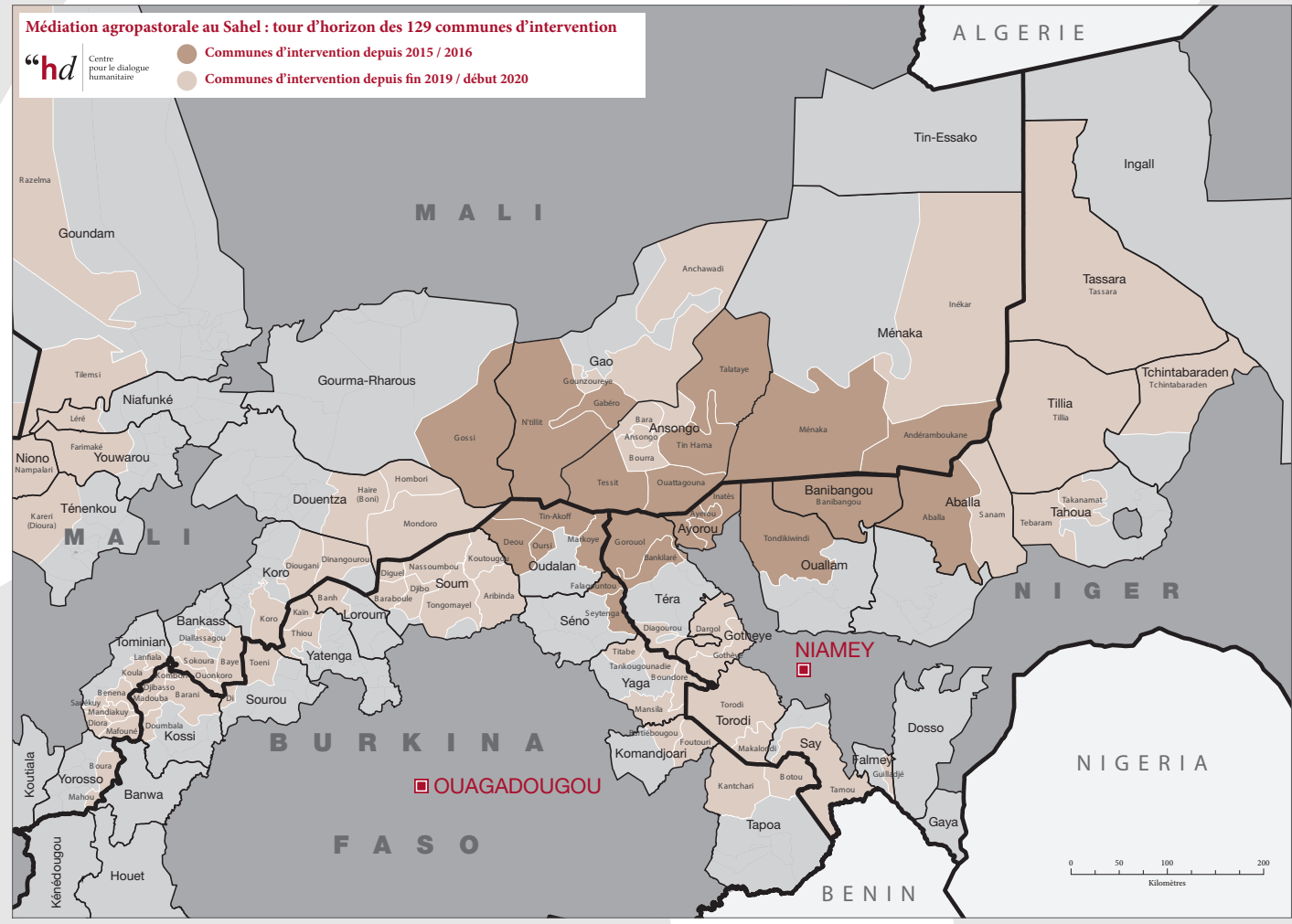


<p>MALI</p> <p>And. : Andéram-boukane Ans. : Ansongo rural Ba. : Bara Bou. : Bourra</p> <p>Dia. : Diarrassagou Gab. : Gabéro Gué. : Guéniébé Ma : Mandiakuy</p> <p>Mon. : Mondoro O. : Ouonkoro Oua. : Ouattagouna Tin. : Tinhama</p>	<p>BURKINA FASO</p> <p>Ari. : Aribinda Ba. : Banh Bar. : Baraboule Bou. : Boundoré</p> <p>D. : Djibasso De. : Deou Di. : Diguel Fla. : Flagountou</p> <p>K. : Kombori Ka. : Kaïn Kou. : Koutougou M. : Madouba</p> <p>Ma. : Markoye Nas. : Nassoumbou Ou. : Oursi Sei. : Seitanga</p>	<p>NIGER</p> <p>Ay. : Ayorou Ban. : Bankilaré Dia. : Diagourou Gor. : Gorouol</p> <p>In. : Inates Ma. : Makolondi Tan. : Tankougounadié Tin. : Tin Akoff Ton. : Tongomayel</p>
---	--	--

février 2020



Mauritanie
Mali



Burkina Faso
Mali
Niger



Niger
Tchad



Hadji Bocari Bah

Hadji Bocari Bah est éleveur et président du réseau de la commune de Nampalary dans la région de Ségou, au Mali. Ses pairs l'ont désigné leader car sa famille est en charge de la chefferie traditionnelle et il est conseiller communal au sein de la mairie. Par cette position, il a soutenu les intérêts des transhumants, ce qui lui a permis de gagner leur confiance et de mobiliser les autres leaders qui ne sont pas membres du réseau autour des actions de médiation. Depuis sa mise en place, les communautés préfèrent faire appel à ce dernier plutôt qu'aux groupes armés qui ont une influence dans la zone ou aux autorités administratives.

« Le réseau des leaders a eu un impact très positif sur nos vies et nous a permis de valoriser nos mécanismes traditionnels de gestion de conflits. Aujourd'hui, pratiquement tous les leaders sont devenus des médiateurs et résolvent leurs conflits à leur niveau sans l'implication de personnes extérieures. »

Hadje Alidou

Hadje Alidou est une ancienne commerçante reconvertie dans l'élevage d'ovins et de caprins. Elle fait partie du réseau de la commune de Rig Rig dans la province du Kanem, au Tchad. En plus d'être membre du réseau, elle est présidente d'une association des femmes prédiatrices de la localité. Hadje a été désignée leader par ses pairs car c'est une femme dynamique, qui parle plusieurs dialectes de la région, et qui s'était illustrée par le passé dans la résolution de conflits à base communautaire. Elle est une leader très appréciée au sein des communautés Gorane et Kanembu de la localité pour sa flexibilité et son engagement dévoué pour les communautés. Ses connaissances de la religion musulmane viennent compléter son influence notoire auprès de l'auditoire féminin de la commune et lui donnent une facilité dans la médiation des conflits.

« Les communautés et les autorités font quotidiennement appel au réseau pour concilier deux parties ou deux communautés en conflit et je suis heureuse de mettre mon expertise et mon savoir-faire à leur disposition pour parvenir à des solutions acceptées de tout le monde. »

Aissata Housseini

Aissata Housseini fait partie du réseau HD de la commune de Bankilaré dans la région de Tillabéry, au Niger. Elle a été désignée leader par ses pairs en raison de sa qualité de présidente d'une association de femmes et de son engagement pour la résolution de conflits dans sa commune. Elle formait également des femmes, en particulier dans le domaine du maraîchage, pour leur permettre de générer des revenus. Au sein de son réseau, elle est aujourd'hui responsable de la promotion du rôle des femmes et chargée de l'information. Outre plusieurs conflits d'ordre familial, elle a résolu le problème du ramassage abusif de la paille par les femmes, qui empêchait les animaux de se nourrir pendant la période de soudure.

« Les conflits anciens sont souvent les plus difficiles à résoudre. Dans mon village, par exemple, des coopérants avaient construit il y a dix ans des maisons. Depuis qu'ils sont partis, en l'absence d'accord préalable, les villageois et le chef de village se bagarrent et ne parviennent pas à déterminer à qui ou à quoi elles doivent servir. »

Deh Ould Babah

Deh Ould Babah fait partie du réseau HD de Oualata et Nbeiket Lahwach dans la région de Hodh el Chargui en Mauritanie. Il a été désigné par ses pairs car c'est un notable de la ville de Oulata, fils de la famille du chérif de la tribu Ehel cheikh Ould Khelifa, descendant du prophète Mahomet, et professeur d'histoire et d'éducation islamique à la retraite. Sa position fait de lui un leader reconnu et très influent dans la résolution des conflits.

« Le fait que le projet s'appuie sur les notables ainsi que les leaders communautaires en plus de se baser sur les mécanismes traditionnels de résolution de conflits rend le projet plus efficace et durable dans le temps. Cette initiative était attendue non seulement par les leaders mais par toute la communauté car elle a permis de restaurer les mécanismes traditionnels, très efficaces en termes de temps et d'argent. »

Dakio Ourouba

Dakio Ourouba est un leader de la commune de Doumbala, dans la province de la Kossi de la région de la Boucle du Mouhoun, au Burkina Faso. Il est le président du réseau des communes de Djibasso, Doumbala et Madouba. Dakio est peintre et, comme tous les habitants de la Kossi, il est aussi agriculteur. Depuis 2017, Dakio est également président du comité villageois de développement de Doumbala, où il était déjà engagé dans la résolution des conflits communautaires avant de rejoindre le réseau des médiateurs agropastoraux en 2019. Il s'occupait majoritairement de conflits fonciers, qui sont traditionnellement résolus par les leaders traditionnels (chefs traditionnels, chefs de terre, etc.). Depuis la mise en place des réseaux dans la Boucle du Mouhoun, les leaders communautaires ont pu résoudre des conflits qui n'avaient pas trouvé de solution auprès des leaders traditionnels.

« Cette façon nouvelle de résoudre les conflits contribue à la paix et à la cohésion sociale car elle valorise les protagonistes sans force ni menace ».

“ Le réseau des leaders a eu un impact très positif sur nos vies et nous a permis de valoriser nos mécanismes traditionnels de gestion de conflits.”

L'inclusion au cœur de la fondation des réseaux

Les différentes crises qui se sont déroulées dans le Sahel ont engendré la méfiance entre les communautés et entre certaines communautés et les autorités. Des conflits qu'autrefois les communautés parvenaient à résoudre au niveau local restent latents à cause de l'absence d'espaces de concertation.

Les espaces de dialogue mis en place par le projet veillent à l'inclusion de l'ensemble de la société afin de restaurer la confiance entre tous les acteurs. De l'étude de base à la mise en place des réseaux de médiateurs agropastoraux, quatre critères d'inclusion sont pris en compte :

- **L'inclusion géographique** : les populations de l'ensemble des localités de la commune sont représentées lors du recueil des informations et de la mise en place des réseaux.
- **L'inclusion socioprofessionnelle** : l'ensemble des catégories socioprofessionnelles sont représentées (agriculteurs, pasteurs, pêcheurs, gestionnaires des marchés, courtiers, exploitants forestiers, etc.) et leurs points de vues pris en compte.
- **L'inclusion sociolinguistique et ethnique** : l'ensemble des minorités ethniques et linguistiques sont représentées, tant les autochtones que les allochtones.
- **L'inclusion par le genre et générationnelle** : les femmes et les jeunes constituent une couche incontournable des sociétés sahéniennes et ne peuvent être occultés des processus de gestion collective des différends.

Les femmes occupent une place centrale dans la politique d'inclusion poursuivie par HD. Les 63 réseaux de médiateurs agropastoraux comptent aujourd'hui 344 femmes. Actuellement, elles représentent donc 17 % des médiateurs des réseaux. Ceux-ci ont proposé d'organiser autour des femmes membres des réseaux des espaces de dialogue dédiés aux femmes. Les médiatrices pourront ainsi partager leurs expériences avec les autres femmes et augmenter progressivement la participation de celles-ci au sein des réseaux de médiateurs agropastoraux. Relevons qu'avec cette méthodologie d'inclusion progressive, soucieuse du contexte socio-culturel, les 10 premiers réseaux instaurés étaient parvenus à compter 30,11 % de femmes à l'issue de la première phase du projet, en 2019.



De quelle manière s'organisent les réseaux de médiateurs ?

En moyenne, un réseau local rassemble trente responsables issus d'une à trois communes. Chaque réseau comprend un président, un trésorier et deux ou trois relais. Ces derniers tiennent les procès-verbaux des accords de résolution de conflit signés et constituent la mémoire du réseau. Pour le reste, les réseaux s'organisent librement, de manière flexible et adaptée à leurs besoins locaux.

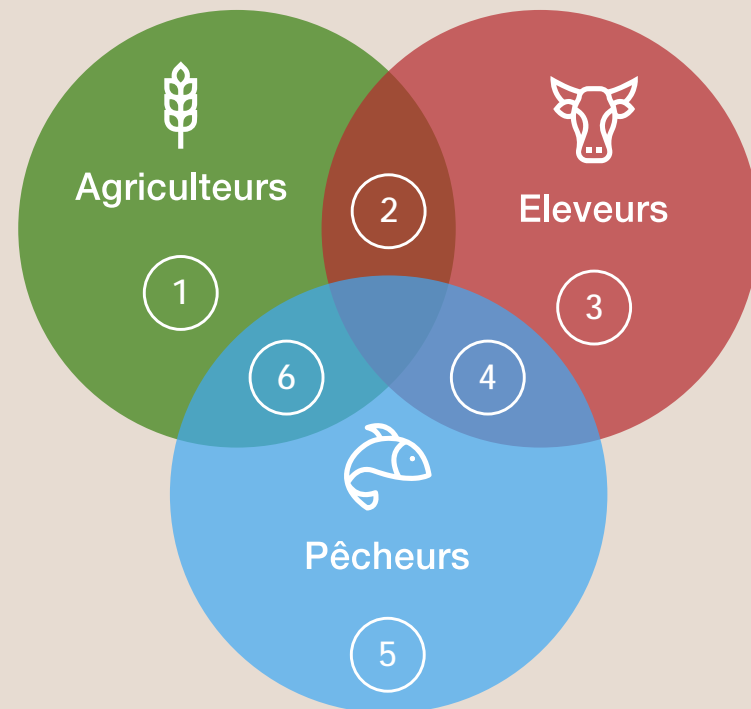
Au niveau transfrontalier, il n'y a pas de bureau permanent mais des rencontres sont organisées deux fois par an. Elles rassemblent environ un tiers des responsables afin qu'ils échangent sur leurs expériences et les problématiques transfrontalières (transhumance, vols de bétail ou de véhicule, etc.) qui nécessitent une collaboration entre eux.

Quels conflits les réseaux cherchent-ils à résoudre ?

En parallèle de la sélection des responsables, HD s'est intéressé aux ressources naturelles exploitées dans la région, aux couloirs de transhumance empruntés par les nomades et les transhumants, aux vols d'animaux, aux maladies touchant le bétail ainsi qu'aux conflits dans les communes. Ainsi, après avoir consulté des communautés dans chacune des communes où il intervient, HD a aidé les réseaux à établir une liste de près de 900 conflits à résoudre et dont la diversité est représentée à travers le schéma ci-dessous.



Les différents types de conflits intercommunautaires - quelques exemples



1. Sources de conflits entre agriculteurs

- Délimitation des champs
- Prêts des champs
- Problème foncier avec l'Etat (titres de propriété)
- Exploitation de ressources minières (problème potentiel)

2. Sources de conflits entre agriculteurs et éleveurs

- Accès aux points d'eau
- Extension de champs vers les couloirs de passage
- Occupation illégale d'espace pastoral
- Dommages aux cultures par animaux égarés, mal conduits

3. Sources de conflits entre éleveurs

- Accès aux points d'eau
- Couloirs de passage
- Vol d'animaux
- Accès aux zones de pâturages
- Manque de connaissance des textes législatifs conduisant à des différences avec l'Etat

4. Sources de conflits entre éleveurs et pêcheurs

- Mares empoisonnées
- Filets détruits par bovidés

5. Sources de conflits entre pêcheurs

- Partage des ressources pour pêcher

6. Sources de conflits entre pêcheurs et agriculteurs

- Filets dans les rizières
- Dommages dans les rizières

Autres type de conflits gérés par les réseaux, autres activités

- Problèmes familiaux (disputes, nouvelles épouses, argent, abandon enfants, répudiations...)
- Conflits entre chefs de villages (accusation de soutien aux djihadistes; affinités avec groupes armés (GA); divergences religieuses)
- Vols simples, vols de véhicules, de bétails, kidnappings, coupeurs de routes, meurtres, assassinats
- Relations indirectes avec GA (restitution de bétail ou véhicules volés)
- Mises en relation avec les autorités ou services techniques de l'Etat
- Sensibilisation transhumants aux textes de lois, us et coutumes
- Conflits entre communautés créé par une ONG suite à un projet mal défini
- Sensibilisation par les femmes leaders aux mères sur les risques liés à l'embrigadement dans les GA, à la migration, au banditisme,...



III. Une méthode traditionnelle de médiation

Méthodologie de médiation

Lorsqu'un conflit éclate entre deux communautés, le réseau peut être saisi de trois manières différentes : par les parties concernées, par une tierce personne ou par un des leaders lorsqu'il en est le témoin. La méthodologie utilisée répond aux standards de toute médiation politique : le médiateur identifie les griefs, objectifs et lignes rouges des parties, facilite une négociation et accompagne les parties dans l'élaboration d'un accord consensuel et d'un mécanisme de suivi.

La première action du réseau consiste à s'organiser et décider d'un plan d'action. Des réunions sont tenues séparément avec chacune des communautés en conflit et leur leader respectif. À ce stade, il s'agit de réduire les tensions et de sensibiliser chacune des parties sur l'importance de rester solidaire, de trouver un accord mutuellement acceptable plutôt que de chercher à se venger. Les leaders écoutent attentivement les faits exposés par les parties en conflit.

La deuxième étape consiste pour les leaders à identifier un terrain neutre pour une rencontre qui se déroulera devant une autorité locale, tel un chef de canton ou de village. En parallèle, le réseau rassemble un maximum d'informations sur la situation conflictuelle afin de se faire sa propre opinion.

La troisième étape, lorsque les leaders ont bien compris les enjeux, consiste à mener une rencontre de médiation avec les parties en conflit. Le défi pour les membres du réseau chargés de la médiation est de rester neutre, de ne pas donner son avis et de laisser un temps de parole équitable à chacun.

Lorsque l'ensemble des faits ont été exposés, les leaders cherchent une solution de réconciliation satisfaisante et honorable. Quand le conflit est résolu, les relais rédigent les accords convenus dans un procès-verbal que chacun signe et que le réseau conserve. Si les parties ne parviennent pas à trouver un compromis, un procès-verbal de non-résolution est rédigé, mais le médiateur poursuit en bilatéral ses efforts de rapprochement des positions.

Enfin, chaque procès-verbal prévoit que les parties s'adresseront aux réseaux si elles estiment que la partie adverse n'honore pas ses engagements. Les efforts de médiation sont ainsi dynamiques, adaptés aux aléas du terrain et prévoient un mécanisme de suivi des accords.

Boîte à Images sur la transhumance

Les pasteurs ont le droit d'exploiter les ressources naturelles pour l'alimentation de leurs animaux.

للرعاة الحق في استغلال الموارد الطبيعية لسقي وإطعام المواشي



Les pâturages

الرعاة

Les réseaux sont appuyés dans leurs efforts de médiation grâce à la mise à disposition des outils suivants :

- Le répertoire téléphonique des 1982 leaders, afin de faciliter les contacts entre eux.
- Le répertoire des signes distinctifs du bétail par communauté et/ou famille, permettant d'identifier l'origine de chaque animal.
- Une « boîte à images » qui explicite de façon simple les points importants figurant dans les textes de loi de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), des États du G5 Sahel et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et régissant la transhumance (dispositions à prendre en déplacement, nombre de bergers en fonction de la taille du troupeau, vaccinations nécessaires, etc.). Cette « boîte à images » permet de renforcer l'application des textes au profit d'une réduction des conflits.
- Des copies vierges de procès-verbaux de résolution et non-résolution de conflit et de procès-verbaux de restitution des animaux et biens divers.

- Un répertoire des us et coutumes par communauté et région.
- Un temps d'antenne aux heures de grande écoute pour passer des messages à la radio en période de transhumance afin de prévenir les conflits. La radio est un média très utilisé dans les zones non couvertes par la téléphonie mobile.

Et dans une logique de prévention des conflits, les réseaux HD de médiateurs mettent à disposition des transhumants les ressources suivantes :

- Partage d'informations relatives à la sécurité, à la disponibilité des ressources naturelles et aux cas de maladie (épizootie) sur leur itinéraire et à leur destination.
- Assistance aux transhumants en cas de problème avec les autorités ou les services techniques du pays et de la zone d'accueil.
- Aide à la recherche d'appui auprès de partenaires, par exemple pour la matérialisation des pistes de transhumance.
- Participation à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques nationales d'élevage.

Répertoire des médiateurs agropastoraux

BURKINA FASO / NIGER	
Province(s) de Yaga	Commune(s) de Boundoré, Tankougounadié, Titabé
 HAMA Boubacar Fraction/Localité: Bortore (Titabé) Fonction: Leader Contact:	 HAMA Hamidou Fraction/Localité: Ouro-Sabou (Titabé) Fonction: Leader Contact:
 HAMA Hamidou Fraction/Localité: Titabé Fonction: Leader Contact:	 HAMA Mindaiba Fraction/Localité: Tankougounadié Fonction: Trésorier adjoint Contact:
 HAMADOU Goure Fraction/Localité: Formou (Boundoré) Fonction: Leader Contact:	 HAMIDOU Boubacar Fraction/Localité: Tankougounadié Fonction: Relai Contact:

Répertoire des marques des animaux

Pays	Région	Département	Commune(s)	Relai	Contact	Président	Contact	Ibrahima Abdrahmane	1 235 96 70 02 96	Issa II Adam	
Niger	Diffa	Ngourti	Ngourti								
Communautés / Villages / Fractions Agadi arabes		Atrouna Tedas		Atrouna Tedas		Atrouna Tedas		Atrouna Tedas		Atrouna Tedas	
Communautés / Villages / Fractions Billahedy arabes		Bilinga Toubous		Bilinga Toubous		Bilinga Toubous		Bilinga Toubous		Bilinga Toubous	
Communautés / Villages / Fractions Boutti Touareg		Djouraye Toubous		Djouraye Toubous		Djouraye Toubous		Djouraye Toubous		Djouraye Toubous	
Communautés / Villages / Fractions Eih El Ofoye		Famulyia arabes		Famulyia arabes		Famulyia arabes		Famulyia arabes		Famulyia arabes	
Communautés / Villages / Fractions Gajonte Toubous		Guidan Toubous		Guidan Toubous		Guidan Toubous		Guidan Toubous		Guidan Toubous	

Médiation agropastorale & changement climatique

Au début du 20e siècle, le climat sahélien était caractérisé par une succession de décennies humides intercalées par des années sèches. Dans les années 1970, le constat s'est inversé avec l'apparition des premières grandes sécheresses et la raréfaction des périodes pluvieuses entraînant des crises alimentaires sans précédent. Rapidement, les communautés ont adapté leurs systèmes de production à ce changement. Des espèces plus adaptées à la sécheresse ont remplacé celles vulnérables : le mouton à laine a, par exemple, complètement disparu de la région de Gao, remplacé par la chèvre et le mouton touareg, plus adaptés à la sécheresse. De la même manière, les plantes à cycle court (deux à trois mois) se sont substituées aux plantes à cycle long (quatre mois). Le nomadisme et la transhumance sont quant à eux par essence des méthodes de résilience face au changement climatique puisque les déplacements permettent l'adaptation en temps réel à la disponibilité des ressources. Plus récemment, on constate une période de pluviométrie plus courte avec des épisodes de pluies violentes qui entraînent inondations et dégâts sur le bétail et les champs et remettent en cause les saisons agricoles.

Les perturbations climatiques couplées à l'explosion démographique à laquelle sont confrontés les États sahéliens, avec des besoins en termes de fourniture des services de base à la population exponentiels et de faibles moyens pour y répondre, résultent en une hausse de la conflictualité. En effet, les éleveurs se retrouvent en cisaille entre des ressources naturelles qui diminuent, car les terres fertiles se raréfient, et une hausse des terres cultivées. Le grignotage de l'espace pastoral et l'occupation des couloirs de passage — devenus dans certaines localités les seules terres fertiles — sont des facteurs qui accentuent la conflictualité entre les différentes communautés.

Les réseaux de médiateurs agropastoraux ont institué un espace d'échange entre les communautés par-delà les frontières, permettant à ses membres d'échanger sur leurs activités et de partager leurs stratégies gagnantes et leurs tentatives en cours pour s'adapter au changement climatique. Par ailleurs, la facilitation par HD du dialogue entre représentants communautaires et autorités de leurs pays (administration, services techniques, collectivités et services de sécurité), tant au niveau local que national et régional, permet aux communautés de faire remonter leurs difficultés pour que les services techniques les conseillent ou recherchent avec elles des solutions quant aux défis du changement climatique. Dans l'intervalle, la raréfaction des ressources entraînant un grand nombre de conflits pour leur partage, HD facilite la médiation de conventions locales permettant une exploitation consensuelle et apaisée des ressources naturelles disputées ou d'accords de délimitation des couloirs de transhumance entre agriculteurs et éleveurs.



Quelques récits de conflits et de leur résolution

La mauvaise délimitation d'un champ agricole dans le village de Boudou Manga - Tchad

Boudou Manga est un village agricole très important de la commune de Liwa, au Tchad, où les communautés Kanembu et Kouri cohabitent. Les conflits entre agriculteurs sont fréquents dans cette zone fertile à cause d'une délimitation imprécise des terres agricoles. Au cours de la saison pluvieuse de 2019, un conflit est apparu entre deux agriculteurs issus de deux communautés du village. L'agriculteur Kouri a estimé que son homologue Kanembu ne respectait pas les limites traditionnelles de ses champs. Le conflit a progressivement pris une dimension inquiétante puisqu'il s'est étendu aux deux communautés, qui ont commencé à se menacer. L'agriculteur Kouri a alors décidé de faire appel au réseau de médiateurs pour arbitrer le litige. Le réseau agropastoral, conjointement avec le conseil des sages, a écouté les parties et, après s'être rendu sur le lieu du conflit avec le chef de terre, a décrété que l'agriculteur Kanembu ne respectait pas les délimitations traditionnelles des terres et l'a incité à s'appliquer à le faire à l'avenir. Aujourd'hui, les deux communautés cohabitent de nouveau pacifiquement.

Le conflit entre deux tribus autour du fonçage d'un puits - Mauritanie

Dans la commune de Nbeikett Lahwach, en Mauritanie, la tribu de Ehel Taleb est traditionnellement détentrice du droit coutumier dans cette zone pastorale. Lorsqu'un membre de la tribu Ehel Sidi s'est vu octroyer une autorisation par les autorités locales pour construire un puits, ce dernier n'a pas

jugé nécessaire d'en informer ses rivaux, les Ehel Taleb. Les tensions qui prévalaient entre les deux tribus autour de la gestion de la terre se sont alors envenimées et les autorités locales, alertées par cette situation, ont demandé l'arrêt du chantier. À sa création, le réseau des médiateurs agropastoraux s'est saisi du conflit et les membres ont consulté les deux parties afin de récolter leur version de l'histoire. Une rencontre regroupant les deux tribus a été organisée afin de permettre la reprise des travaux de construction du puits. À ce jour, les tensions entre les deux communautés se sont apaisées, permettant d'envisager la construction effective du puits.

Le partage équitable d'un héritage à Lanfiala - Mali

Le partage d'héritage est une autre source classique de conflit au sein d'une communauté. Dans le village de Lanfiala, au Mali, deux frères s'affrontaient autour de l'héritage d'un champ à la suite de la mort de leur père. Le cadet clamait que le champ lui revenait de droit, alors que selon la coutume les terres reviennent à l'aîné de la famille. À chaque début de campagne agricole, les deux frères se bagarraient pour savoir qui cultiverait le champ. À force d'affrontements, les deux frères ont cessé de se parler. Les membres du réseau de médiateurs agropastoraux ont alors incité les deux frères à aller s'asseoir chez le chef de village. Ils se sont alors pardonnés et le cadet des frères s'est excusé auprès de son aîné. Tous deux ont bu dans la même calebasse pour sceller leur amitié nouvelle, puis le chef du village a divisé la parcelle en deux et chacun des frères s'est engagé à respecter la délimitation.

La division politique entre les maraîchères de Dolbel (Bankilaré) - Niger

Dans le village de Dolbel dans la commune de Bankilaré, au Niger, deux jardins maraîchers sont tenus par les femmes du village. L'un est composé de 27 exploitantes et l'autre de 56 maraîchères issues de la même famille politique que le chef du village. Jusqu'au mois de février 2018, en dépit des rivalités qui existaient entre elles, les femmes s'échangeaient des semences et des conseils autour de leurs activités. Cependant, lorsque la mairie a offert des intrants maraîchers au groupe des 56 femmes, le groupe des 27 s'est senti lésé et a vécu l'événement comme un appui politique de la mairie à l'autre groupe. La relation entre les deux groupes s'est peu à peu dégradée et le risque d'affrontements s'est fait sentir. En octobre 2019, le réseau de médiateurs agropastoraux s'est saisi du problème et, avec l'aide des notables du village, les deux groupes ont été mis autour de la table de négociation. Les femmes ont alors convenu que tout soutien provenant de la mairie devait désormais être partagé entre toutes, sans distinction politique. Un cadre de concertation a été mis en place au niveau des deux groupes de maraîchères afin de régler par le dialogue tous les différends à l'avenir.

Exemples de procès-verbaux

PV de conciliation/Non conciliation

Pays : Mali Région : Gao Départ/Prov/Cercle : Amangoua
Réseau : Ouattagouma Date : 30 septembre 2019

Noms et Prénoms des leaders médiateurs :
conflict : Josa Mamadou, Josa Hamadi (élégant),
Abdou Abdoulaye Maïga, Abdouhamane Haché, Moussa Amadou (agriculteur),
Minkéila Josa

Lieu ou le conflit a éclaté : Mankéila Période du conflit : 27 septembre 2019

Object du conflit (précisez le pourquoi du conflit) :
Dégâts d'un champ de sorgho... les bordes d'Josa Hamadi ont raccourci une partie du sorgho du faisan Moussa Amadou qui l'a convoqué devant le réseau.

Les décisions importantes prises pour résoudre le conflit :
Les deux parties ont été entendues au niveau du réseau. Josa Hamadi n'a pas contesté le dégat. Moussa Amadou demande un dédommagement de 30 000 (trente mille francs). En lieu et place de l'argent, Josa Hamadi a donné un taureau que n'a accepté, ainsi l'affaire est close.

Noms et Signatures des parties en conflit :
Josa Hamadi, Moussa Amadou

Noms et Signatures des témoins :
Boubacar Amadou, Younoussa Gbadouane, Seydou Mahamadou

Les animaux d'un éleveur qui divaguent dans un champ - Burkina Faso

Les conflits classiques entre éleveurs et agriculteurs résultent très souvent de la divagation des animaux dans les champs de ces derniers. Ce type de conflit est habituellement rapidement résolu à l'amiable grâce au réseau et sans intervention de l'État. À Toéni, au Burkina Faso, un agriculteur, fatigué de voir les animaux d'un éleveur du village divaguer dans son champ et y faire des dégâts, est allé chez ce dernier pour se plaindre. L'altercation a très vite dégénéré et le conflit a été exacerbé jusqu'à diviser les habitants des deux quartiers dont sont originaires l'agriculteur et l'éleveur. Lorsque le réseau de médiateurs agropastoraux a été mis en place, l'un de ses membres s'est saisi de l'affaire. Après avoir écouté les versions du conflit des deux protagonistes, le réseau a invité ces derniers à se rendre chez le chef de village. Après des échanges animés, l'éleveur a finalement accepté de dédommager l'agriculteur pour les pertes qu'il a rencontrées. Faute d'un accord sur la somme à verser, l'agriculteur a finalement accepté que l'éleveur ne le rembourse pas et les deux parties se sont pardonnées.

PV de Restitution de Nig Nig

Pays : Tchad Région : Kouroum Départ/Prov/Cercle : Nord-Koum
Réseau : Nig Nig Date : 07/11/2019
L'an : 2019/2020

a eu lieu à Nig Nig la restitution de J'un (1)
chameau

Nombre : un (1)

À Monsieur Mahamat Abdoulaye Youssouf
Prioritaire/Berger/envoyé

En présence de :
Noms et signatures des Témoins : XI Mahamat Oumar Gon, H. Choukou Mal melli
Noms et signatures des leaders médiateurs : Alhadji Lamine Ahmed, Adam Mal melli

Noms et signatures de la (ou des) personne (s) bénéficiaire (s) de la restitution : Mahamat Abdoulaye Youssouf

Observations :
Nous avons constaté que la médiation est appréciée par toutes personnes présents et rien d'incohérence en contre partie.

Quelle médiation lorsque les conflits d'accès aux ressources naturelles impliquent des groupes armés ?

HD accompagne les réseaux pour la médiation de conflits dont les enjeux dépassent les capacités des leaders en raison du soutien apporté par des groupes armés aux communautés en conflit. L'organisation s'appuie pour cela sur sa connaissance du terrain, son expertise issue de la médiation de 40 conflits intercommunautaires depuis 2017 et ses réseaux auprès des autorités nationales des cinq pays et des groupes armés qui circulent dans la région frontalière.

Les membres du réseau commencent par analyser le conflit et identifier les parties ainsi que l'ensemble des acteurs susceptibles d'avoir une influence, positive ou négative, sur les parties et le conflit. HD mène ensuite des consultations complémentaires auprès des parties et les appuie dans l'identification de leurs griefs, objectifs et lignes rouges en vue de déterminer des pistes de négociation d'un accord de paix. Dans cette perspective, HD met l'accent sur l'origine du conflit, à savoir une dispute souvent ancienne d'accès aux ressources naturelles, et non sur les conséquences armées récentes du conflit. Lorsque les conditions sont réunies, et que chaque partie a désigné des négociateurs pour les représenter, une rencontre de médiation intercommunautaire est facilitée par HD. Durant cette rencontre, les causes du conflit sont passées en revue et validées par les deux parties. Les solutions envisageables pour chaque

partie sont ensuite débattues afin de déterminer celles qui sont acceptables pour les deux parties. Elles signent alors un accord de résolution de conflit reconnu par les autorités locales ou nationales afin d'en renforcer la portée, et qui prévoit un mécanisme de suivi de sa mise en œuvre.

Depuis la phase initiale d'analyse de la situation jusqu'à la mise en place du comité de suivi de l'accord, HD consulte et fait participer au processus de médiation les groupes armés, les alliés des parties en conflit, les communautés voisines et certaines personnes dites ressources en raison de leur connaissance des dynamiques du conflit ou des parties. Il s'agit là d'une condition sine qua non pour garantir la portée d'un accord intercommunautaire, même si ce doit être au prix de contretemps durant le processus de négociation. En effet, le rapport de force sur le terrain entre les groupes armés qui soutiennent les communautés en conflit détermine parfois leur appétit à appuyer ou non un processus de paix. Dès lors, identifier le moment opportun pour la négociation d'un accord devient crucial. De la même manière, être vigilant quant au choix des membres des groupes armés à associer à la médiation est nécessaire et demande parfois du temps. Si l'échelon politique est incontournable, l'échelon opérationnel ne l'est pas moins. Les porteurs d'armes qui partagent le quotidien des communautés en conflit auront une influence directe sur la pérennité du processus de paix.

IV. Respecter la coutume, promouvoir le droit

La mobilité est un droit fondamental des éleveurs, pasteurs nomades et transhumants. Ce droit est reconnu et garanti par l'État et les collectivités territoriales. La mobilité constitue un mode d'exploitation rationnel et durable des ressources pastorales et ne peut être entravée que de manière temporaire et pour garantir la sécurité des personnes, des animaux, des forêts et des cultures dans des conditions définies par les textes en vigueur - Article 3, titre II, Ordonnance no 2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme au Niger.



Avant le départ en transhumance

Les bergers doivent être âgés d'au moins 18 ans et en nombre suffisant, c'est-à-dire deux bergers pour 50 têtes de bétail, avant d'initier leur transhumance. Ils doivent également disposer de leur carte d'identité, de leur carte de vaccination et d'un laissez-passer (ce dernier est facultatif suivant le pays traversé). Concernant son cheptel, outre les carnets de vaccination, le berger doit être en possession d'un certificat de transhumance Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) (en fonction de la zone) qui mentionne la composition du troupeau, les vaccinations effectuées, l'itinéraire à suivre par le bétail, les postes frontaliers par lesquels le transhumant doit passer ainsi que la destination finale. Renouvelable chaque année, ce certificat permet :

- d'assurer un contrôle des départs des transhumants ;
- d'assurer une protection sanitaire des troupeaux locaux ;
- d'informer à temps les populations des zones d'accueil de l'arrivée des troupeaux transhumants.

Le certificat est en principe gratuit et est délivré par le service chargé de l'élevage (ou le Service vétérinaire) et visé par l'autorité administrative locale du lieu de départ. Les troupeaux non accompagnés des documents exigés doivent être vaccinés à l'entrée d'un autre territoire, sous peine d'être mis en quarantaine (aux frais du propriétaire) ou renvoyés dans leur pays d'origine.

Durant la mobilité des animaux

Les déplacements d'animaux doivent se faire en suivant les pistes ou couloirs de transhumance à l'échelle locale, nationale ou sous-régionale en respectant en toute saison les aires protégées, les espaces classés ou mis en défens et la police sanitaire des animaux. Le franchissement de la frontière n'est autorisé qu'en journée et aux postes d'entrée officiels.

Sur les lieux de transhumance nationaux ou sous-régionaux, les pasteurs sont tenus de respecter les conventions locales, les législations et les réglementations de la localité ou du pays d'accueil. Et ceci que ce soit en matière de conservation des forêts classées et des ressources de la faune ou en matière de gestion des pâturages et des points d'eau. La CEDEAO et la CEMAC promeuvent néanmoins une harmonisation des législations et des réglementations à travers leurs différents pays membres⁶.

Les us et coutumes : sources potentielles de conflits

Si la gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources pastorales est régie par les us et coutumes locaux, au niveau de l'administration et de la justice elle suit les textes de loi et les conventions nationales ou internationales votés ou ratifiés par les cinq pays. Cette superposition est souvent incomprise par les communautés pastorales. De plus, ces textes sont souvent élaborés ou appliqués par des agents qui ont une faible connaissance du milieu pastoral. Les communautés sont peu ou pas impliquées, et les textes ne prennent pas en compte les spécificités culturelles d'accès et d'exploitation des ressources naturelles.

⁶ Voir décision CEDEAO A/Dec.5/10/98 relative à la transhumance.

Cette incompréhension existe également entre les différentes communautés qui ne partagent pas nécessairement les mêmes us et coutumes. Les cas suivants sont souvent à l'origine de conflits sanglants entre les communautés de la région :

- **Le non-respect des rituels de début d'hivernage et des périodes de récolte chez les communautés Bwa et Dafing.** Dans la région de la Boucle du Mouhoun, au Burkina Faso, et dans le cercle de Tominian, au Mali, ces deux communautés continuent à respecter les rites animistes. À ce titre, le début de l'hivernage comme le début des récoltes sont toujours précédés du rituel de la sortie des masques. Avant ce rituel, il est interdit de semer ou de consommer les nouvelles récoltes, d'enterrer les personnes bossues et de faire divaguer les animaux. Ces interdits sont souvent transgressés par les pasteurs transhumants ou les communautés voisines qui ne connaissent pas le rite, ou par des communautés musulmanes qui le considèrent comme de l'idolâtrie. En résulte l'irruption de conflits intercommunautaires, sachant que la transgression de ce rite se répare, pour les communautés Bwa et Dafing, par l'immolation d'un bouc noir et de trois poulets noirs ou d'un mouton blanc et d'une poule blanche.
- **La destruction des céréales cultivées dans la zone du Liptako Gourma.** Historiquement, lors de la récolte de céréales, les tiges et résidus d'épis sont mis à la disposition des animaux du propriétaire du champ ou des animaux d'un autre éleveur. Cependant, durant la période laiteuse,

lorsque les plants sont au stade d'épiaison ou de maturation des graines, les pasteurs désirent faire profiter leurs bêtes de la valeur nutritive très élevée des céréales. Selon les pasteurs, cet excellent fourrage raccourcit l'intervalle entre les vêlages et augmente les naissances dans le troupeau. Or la destruction des céréales de mil et de sorgho à ce stade végétatif compromet la récolte de façon irrémédiable et lèse les agriculteurs. Dans certaines localités, pour résoudre les conflits qui naissent de ces situations, il est demandé aux agriculteurs de surveiller leurs champs durant la journée et aux éleveurs de surveiller leurs animaux pendant la nuit et de comprendre que l'accès au champ cultivé n'est permis qu'après la récolte⁷.

- **L'exploitation des plaines de fonio sauvage dans la zone du Liptako Gourma et dans le sud de la Mauritanie.** Le fonio⁸ est très nourrissant pour les animaux durant sa phase dite laiteuse, qui a lieu entre la fin du mois d'août et le début du mois de septembre. Or la phase laiteuse est très sensible dans le cycle de la plante puisqu'elle correspond au premier stade de la constitution de la graine de fonio. Tant le piétinement que la consommation des graines par les animaux détruisent la plante et diminuent les rendements, ce qui porte atteinte aux communautés qui la destinent à l'alimentation humaine. Cette incompréhension est accentuée par le fait que, le fonio poussant dans la nature, il est à la disposition de tous. Les communautés peuhles, en particulier, considèrent que cette herbe est un « don de Dieu ».

⁷ Au Mali, ces décisions sont inscrites dans la législation, notamment dans l'Article 24 du décret no 06-439/P-RM du 18 octobre 2006 fixant les modalités d'application de la loi no 01-004 du 27 février 2001 portant Charte pastorale en République du Mali.

⁸ *Panicum laetum*. Cette graminée pousse à l'état sauvage.



De l'usage des conventions locales

Les conventions locales de gestion des ressources naturelles peuvent être définies comme des accords négociés dans une perspective de régulation de l'exploitation des ressources naturelles — en termes de contrôle, d'accès, d'appropriation, d'usage et d'exploitation — et de respect de l'environnement. En cela, elles sont un outil de prévention et de gestion des conflits liés aux ressources naturelles, mais aussi un outil nécessaire pour la gestion partagée de ces ressources communes. Elles servent donc également le renforcement de la gouvernance locale.

Les conventions locales sont généralement orales mais peuvent aussi se présenter sous forme écrite. Deux processus d'élaboration sont possibles : les conventions peuvent être endogènes ou élaborées sous impulsion extérieure. Dans les deux cas, elles impliquent diverses parties prenantes : en premier lieu les communautés, qui devront en être les moteurs puisqu'elles en garantissent tant la formulation que l'application ; mais aussi les autorités, souvent locales, qui sont généralement mises à contribution notamment par la vérification de la conformité de la convention locale avec la législation en vigueur.

Sont ci-dessous présentés quelques exemples de conventions locales en vigueur, dont l'ignorance par les communautés autochtones et l'infraction sont souvent source de conflits :

- **Au Burkina Faso, l'accès aux points d'eau dans les zones agricoles**

L'accès au point d'eau est réglementé suivant le double principe du premier arrivé, premier servi et de la primauté de l'eau de consommation humaine sur les autres usages de l'eau. À titre d'exemple, les règles suivantes doivent être respectées : les troupeaux de grande taille n'ont accès aux points d'eau que la nuit et les points d'eau « modernes » ne sont utilisés par les animaux qu'après l'assèchement des eaux de surface.

- **Au Mali, l'accès aux plaines à fonio**

Le fonio est une variété d'herbe sauvage à grain très appréciée par les communautés au nord du Mali. Sa cueillette est libre mais les communautés autochtones sont prioritaires par rapport aux autres. Dès que la plante commence à faire des épis, il est strictement interdit de faire paître les animaux ou de faucher l'herbe dans les champs de fonio.

- **En Mauritanie, les forêts classées sont protégées**

La Mauritanie est un pays désertique et la rareté des arbres fait qu'ils bénéficient d'une surveillance particulière. Le dromadaire, animal commun, se nourrit principalement de feuilles d'arbres épineux qui se trouvent principalement dans les oueds et les basfonds. Les forêts d'épineux sont soit classées — auquel cas aucune activité économique n'est autorisée — soit considérées comme « forêts villageoises » — on peut alors en exploiter le bois mort et faire paître les animaux. L'accès à ces forêts est libre mais il est strictement interdit de couper les arbres sous peine d'amende ou, pour les transhumants, d'exclusion de la zone.

- **Au Niger, l'utilisation des résidus de récolte**

Dans le Gourma du Niger, les champs sont utilisés comme pâturages par les pasteurs. Cependant, ces derniers ne peuvent y accéder qu'une fois que les agriculteurs ont ramassé ou sécurisé la totalité des récoltes. Après les récoltes, les autorités traditionnelles, communales ou administratives décident de la date de libération des champs par les agriculteurs et la communiquent. Il est entendu que, passé cette date, les pasteurs ne sont pas responsables des dégâts causés sur les récoltes non ramassées.

- **Au Tchad, l'accès aux terres salées**

L'accès aux terres salées ou natronisées suit des règles qui peuvent être écrites et relever de prescriptions religieuses. Seules les communautés résidentes

peuvent avoir accès aux terres salées par héritage de père en fils ou par l'attribution d'une parcelle par la chefferie traditionnelle. Durant la saison des pluies, le natron est réservé au pâturage.

Au-delà de ces conventions d'usages, HD facilite la médiation de conventions locales pour une exploitation apaisée de ressources naturelles disputées. Pour ce faire, HD appuie les réseaux de médiateurs agropastoraux dans l'identification des ressources qui font l'objet de tensions entre les différents exploitants et dans la médiation de règles de partage de ces ressources avec les usagers et les autorités locales. Des instances de gestion sont mises en place à l'issue de la médiation, dont la mission est d'assurer que l'ensemble des usagers respectent les règles qui ont été définies et de les expliquer aux autochtones.



Vers l'actualisation des textes régissant le foncier rural

Le foncier rural est régi par des textes qui ont vocation à réguler tous les secteurs de production. Ces textes sont divers et présentent souvent de nombreuses limites rendant difficile leur appropriation par le public concerné :

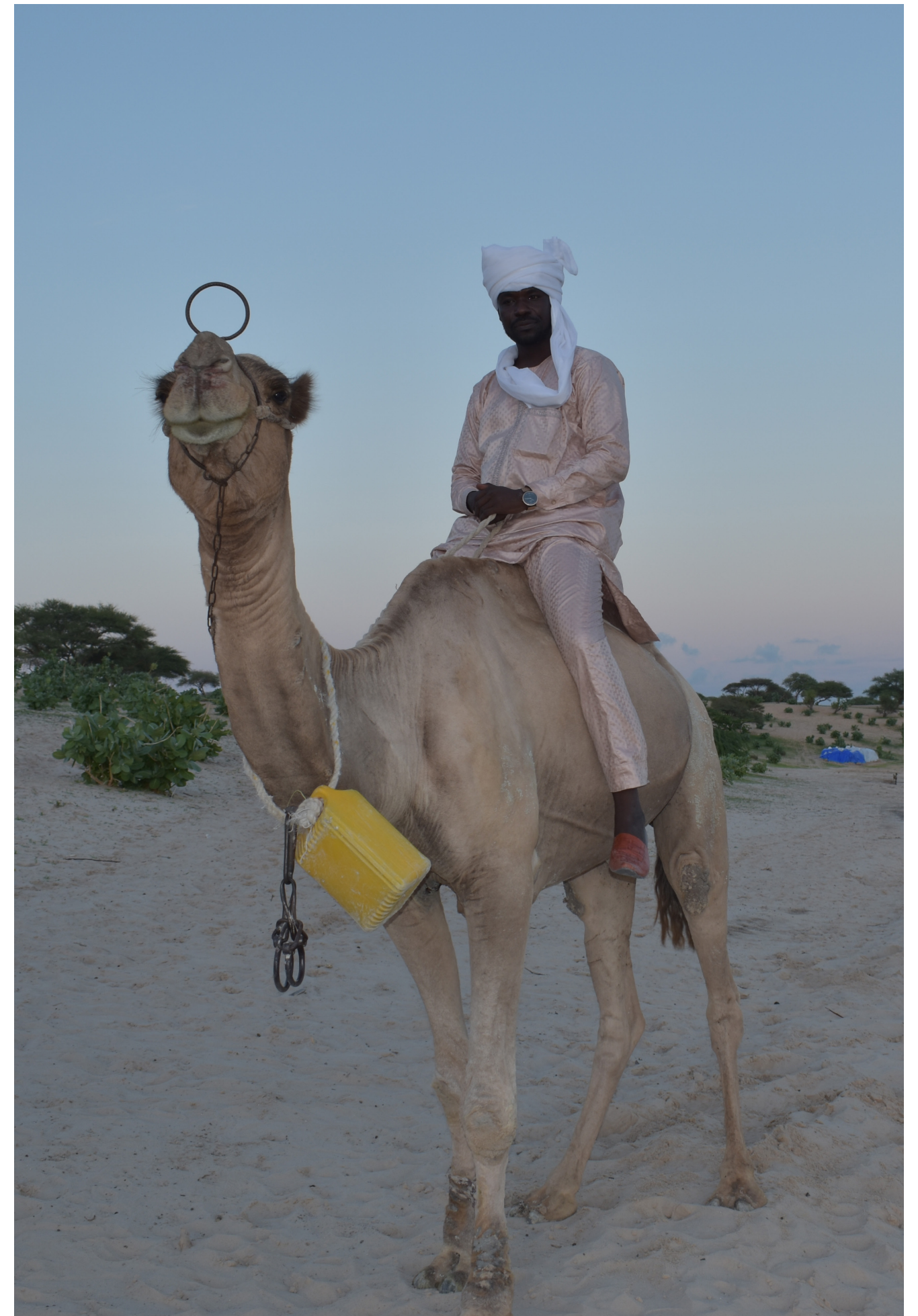
- **Des textes pléthoriques et épars :** Une seule activité, par exemple l'agriculture ou le pastoralisme, peut être régie par de nombreux textes (code de l'environnement, loi sur le pastoralisme, loi sur la gestion agraire et foncière, etc.) et de nombreux États disposent de politiques sectorielles de l'eau, de l'agriculture, de la gestion foncière, de l'environnement.
- **Des procédures incomplètes ou complexes :** En ce sens que le principal texte régissant une activité peut renvoyer à des décrets d'application ou des arrêtés interministériels dont l'adoption n'est pas immédiate, cette situation a pour corollaire de priver le texte principal de tous ses effets. Par exemple, au Tchad, la loi no 4 du 31 octobre 1959 portant réglementation du nomadisme et de la transhumance au Tchad n'a jamais fait l'objet d'un décret d'application⁹.
- **Des textes obsolètes :** Certains textes datent d'avant l'indépendance des pays ou, lorsqu'ils ont été actualisés, se trouvent inspirés des textes de la période coloniale. Il en est ainsi du cas du Mali et de son code domaniale et foncier de 1986. Considéré à l'époque comme une innovation majeure en la matière, il se trouve être issu du décret de 1928 portant réglementation du domaine public en Afrique-Occidentale française (AOF).
- **Des droits concurrents :** Au Sahel, il existe un dualisme entre le droit coutumier et le droit positif, plus particulièrement concernant le droit appliqué au niveau local. En effet, les zones pastorales sont administrées par l'État — bien que souvent absent localement — et sont donc régies

par le droit positif. Cependant, le droit coutumier y est plus souvent appliqué. Par exemple, un agriculteur cultivera une parcelle dans une zone pastorale sous prétexte qu'elle appartenait à l'un de ses ancêtres, comme l'autorise le droit coutumier, à la différence du droit positif qui interdit aux agriculteurs de cultiver des champs dans les espaces pastoraux. De manière générale, les communautés respectent en priorité le droit coutumier.

- **De la difficile application des textes :** Conséquence de la préférence des communautés pour le droit coutumier et de la perception souvent négative que les administrés en ont, les instances gouvernementales chargées de prévenir et gérer les conflits éventuels sont peu sollicitées par les communautés agropastorales pour gérer leurs différends. Ainsi, même si le droit positif permettrait à un éleveur de se retourner contre un agriculteur installant un champ sur un couloir de passage, la partie lésée préfère en général faire appel à des leaders traditionnels pour résoudre le différend.

En 2020, les médiateurs agropastoraux ont interpellé les autorités locales et nationales sur l'inadéquation de certains textes avec les réalités que vivent au quotidien les communautés agropastorales et sur la nécessité de les adapter pour prendre en compte les attentes des communautés et permettre une meilleure appropriation des textes. Dans cette perspective, HD appuie les États du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad dans leurs processus d'amélioration des textes qui régissent les activités agropastorales. À titre d'exemple, au Tchad, HD soutient le processus d'adoption de la loi d'orientation agrosylvopastorale et halieutique et crée un cadre d'échange entre autorités nationales et communautés pour assurer que les recommandations de ces dernières soient prises en compte dans le texte final.

⁹ La législation foncière pastorale au Niger et au Tchad : une analyse comparative, Actes du colloque « Savanes africaines en développement : innover pour durer », p.4.



Conclusion : impact et limites du projet HD de médiation agropastorale

Les mécanismes traditionnels de médiation, une fois réactivés en prenant en compte les nouveaux acteurs influents, permettent de régler les différends à l'amiable et plus rapidement qu'en utilisant la justice. D'autant plus que celle-ci tranche en désignant un coupable et une victime au risque de compliquer durablement les relations entre les communautés. La médiation, quant à elle, en privilégiant la recherche d'un consensus au sein des communautés agropastorales, permet de résoudre les conflits de façon durable. Ainsi, entre 2015 et 2018, les 321 médiateurs agropastoraux résolvaient en moyenne 73 conflits par an. Rejoints dans leurs efforts par 1 707 médiateurs additionnels dès 2019, ils résolvent désormais 260 conflits en moyenne chaque année.

L'impact du projet sur la vie quotidienne des populations sahéniennes

En premier lieu, avec l'établissement d'un espace de dialogue entre les communautés (à l'intérieur des pays et au-delà des frontières) et la prise en charge des conflits communautaires depuis le démarrage, les leaders témoignent d'une baisse de la conflictualité et d'une cohésion sociale renforcée. Ainsi, dans les premières communes d'intervention dont HD s'est retiré en 2019, les communautés ont réactivé les anciennes pratiques de dialogue et de concertation autour de l'exploitation apaisée des ressources naturelles et la résolution des conflits selon les mécanismes traditionnels. Avec les répertoires des médiateurs, les transhumants ont des interlocuteurs avec lesquels ils discutent de la disponibilité des ressources et des derniers développements par rapport à l'évolution des règles d'accès. En cas de problème avec les populations d'accueil, ils bénéficient de l'assistance des médiateurs de la localité (qui sont en contact avec les médiateurs de leurs localités d'origine). Les activités économiques sont facilitées, les animaux volés sont vite signalés et récupérés, plusieurs « marchés noirs » au bétail ayant été recensés puis démantelés, et les déplacements, plus aisés. Ceci alors même que certaines zones

sont contrôlées par les djihadistes qui instrumentalisaient les conflits intercommunautaires.

La présence de femmes au sein des réseaux apporte également une plus-value certaine et ne doit cesser d'augmenter. Parce qu'elles parlent ouvertement entre elles, les femmes obtiennent des informations fines sur les conflits, permettant de faire des recoupements et d'avoir une meilleure compréhension de certaines crises. De plus, les premières femmes membres des réseaux ont gagné en confiance et osent aujourd'hui s'exprimer devant les hommes. Le projet a ainsi un impact de longue durée sur la question du genre, tout en respectant les différences culturelles des communautés, l'inclusion sociale et la reconnaissance par les hommes des compétences des femmes dans certaines situations. Progressivement, elles ne contribuent plus seulement à la résolution des conflits d'ordre familial. Celles qui ont bénéficié d'un appui depuis 2015 affirment fièrement s'être émancipées depuis que le projet est en place. Un constat que les hommes ne voient pas tous du même œil.

En second lieu, ce travail peu visible conduit par les médiateurs agropastoraux dans des zones éloignées des centres urbains permet de réduire les passerelles possibles entre les tensions ou conflits communautaires liés au partage des ressources naturelles et les conflits entre groupes armés et États qui secouent la sous-région. Ces efforts de gestion endogène des différends liés à l'accès aux ressources naturelles permettent également aux communautés de démontrer aux autorités leur capacité de gestion du vivre-ensemble afin d'inciter les autorités et les services techniques à venir en appui à leurs efforts.

« Au-delà de l'engagement efficace des leaders dans la résolution des conflits communautaires dont nous sommes témoins chaque jour, les communautés pastorales comprennent mieux leurs droits et leurs devoirs. HD facilite donc aussi les relations des services techniques avec les nomades et les transhumants. »

Un représentant du gouvernement de Gao (Mali).

Nombre de conflits résolus par les médiateurs agropastoraux dans les zones frontalières du Mali, du Niger, du Burkina Faso, de la Mauritanie et du Tchad (janvier 2019 – juin 2021)

	Burkina	Mali	Mauritanie	Niger	Tchad	Total général
Éleveurs - Agriculteurs	41	77	49	19	7	193
Agriculteurs-Agriculteurs	18	45	30	7	4	104
Ressources naturelles	6	32	6	12	7	63
Vol de bétail	19	13	6	12	7	57
Éleveurs - Éleveurs	4	30	4	9	5	52
Pêcheurs - autres	1	2	4	1		7
Conflits familiaux*	43	78	25	22	12	180
Changement d'utilisation du foncier*	2	15	2	2	2	23
Conflits de chefferie et religieux*	1	12	1			14
Vol de biens matériels*	1	5		1		7
Divers - Autres**	15	44	5	23	1	88
Total général	151	353	132	107	45	788

* La résolution de ces conflits, non directement liés à l'exploitation des ressources naturelles, témoigne de la restauration de la confiance intercommunautaire pour gérer à l'amiable les conflits et tensions entre communes.

** Les conflits divers regroupent des conflits qui ne concernent pas les catégories précédentes.

Quels facteurs limitent l'impact des accords de résolution des conflits signés ?

La démographie galopante, les conflits armés opposant des États aux groupes armés, y compris djihadistes, et susceptibles d'engendrer à tout moment des spirales de violences communautaires, le nomadisme des parties, l'insuffisance des services publics pour répondre aux besoins de base, le manque d'encadrement des marchés à bétail, les mauvaises récoltes, le manque de points d'eau, de pâturages et de couloirs de passage ou encore le non-respect des législations sont autant de facteurs qui fragilisent les efforts des médiateurs agropastoraux.

Lorsque les médiateurs agropastoraux parviennent à régler à l'amiable leurs différends et signent effectivement des accords pour les résoudre, ils en appellent souvent aux autorités et aux partenaires techniques et financiers pour répondre à l'origine des maux, souvent structurelle : besoin de points d'eau, nécessité de démarquer un couloir de passage, appel à mettre en œuvre les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion prévus dans le cadre de l'accord malien pour la paix et la réconciliation, etc. Afin de relayer leurs besoins structurels aux autorités et à leurs partenaires, HD a recueilli auprès des réseaux de médiateurs agropastoraux deux à trois besoins prioritaires par commune d'intervention. Ces besoins ont été identifiés collectivement pour s'assurer que leur prise en charge bénéficierait à

l'ensemble de la communauté. Sur les 358 besoins structurels identifiés, on dénombre :

- 231 points d'eau, soit 65 % des besoins (les points d'eau vont de la mini adduction d'eau aux puisards améliorés en passant par les petits barrages et les puits pastoraux) ;
- 39 couloirs de passage pour animaux, soit 11 % des besoins ;
- 38 aménagements des espaces pastoraux (parcs de vaccination, parcs à bétail, marchés à bétail, banques alimentaires pour les animaux, abattoirs, etc.), soit 10 % des besoins ;
- 19 aménagements des espaces agricoles (clôtures des champs, périmètres maraîchers, etc.), soit 5 % des besoins ;
- 16 routes ou pistes rurales, soit 4 % des besoins pour désenclaver certaines localités.

Depuis 2019, les réseaux de médiateurs agropastoraux présentent ces besoins aux autorités et aux partenaires, et s'engagent à soutenir leur réalisation — en facilitant l'accès dès que possible et en conseillant une méthodologie d'intervention consensuelle.



HD remercie le Danemark pour son soutien à ce projet depuis 2014 et le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique de l'Union européenne pour son soutien depuis 2019.

Cette publication a été produite avec le soutien financier du Danemark et de l'Union européenne.

Son contenu relève de la seule responsabilité du Centre pour le dialogue humanitaire et ne reflète pas nécessairement les opinions du Danemark et de l'Union européenne.

Crédits et légendes des photos: Les photos des leaders communautaires et de leurs rencontres, des paysages et des animaux de la présente brochure ont été prises dans la région sahélienne du Mali, du Niger, du Burkina Faso, du Tchad et de la Mauritanie. Toutes les photos sont des copyrights (©) HD.

Cartographie: © 2019 - Stéphane Kluser - Komplo



hdcentre.org

“*hd*” Centre
pour le dialogue
humanitaire